

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 07 mars 2023

## Sécurité routière : l'apprentissage dès le plus jeune âge !



### L'enfant piéton

#### **Informé, éduqué pour mieux protéger les enfants Bellerivois**

Depuis plusieurs années, la Ville de Bellerive porte une grande attention à la sensibilisation des plus jeunes aux dangers de la route. C'est pourquoi, chaque année, des interventions de prévention routière sont programmées à tous les niveaux dans les écoles bellerivoises, par les services municipaux, en adéquation avec l'Education Nationale.

#### ➤ **En maternelle**

Les grandes sections de maternelle découvrent le code de la route et la signification des panneaux routiers sous la forme d'un jeu de dominos, créé par le service de la Police Municipale et la Médiathèque-Ferme modèle. Ces interventions se déroulent en juin.

## ➤ **Du CP au CE2**

Les interventions de prévention routière sont orientées vers les dangers de la rue : quels sont ces dangers ? Comment traverser ? Bien se comporter sur le trottoir... Cette sensibilisation a débuté dès le mois de septembre 2022.

Pour clôturer le cycle d'apprentissage, les enfants passeront un petit examen du même type que celui du code de la route, fin mai. En cas de succès, ils se verront remettre leur premier permis piéton, fourni gracieusement par l'association Prévention Maïf.

## **Le Savoir Rouler à vélo**

### ➤ **Du CP au CM2 : l'apprentissage du vélo**

Porté par le Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques sous l'égide du service des sports de la Ville, l'opération « Savoir rouler à vélo » a pour objectif la pratique du vélo en milieu urbain et notamment l'acquisition d'une certaine autonomie pour l'ensemble des enfants, avant l'entrée au collège.

Débuté en 2022, auprès des élèves de CM1 et CM2, le Savoir Rouler à vélo, s'étend cette année, du CP au CM2, grâce à l'investissement de la commune dans de nouveaux vélos 16 pouces.

De fin mars à mi-mai, les enfants aborderont une partie théorique : connaître le code de la route, les équipements obligatoires du vélo du cycliste. Puis aura lieu une partie pratique, sur la piste d'éducation routière, financée par le Plan Départemental de Sécurité Routière (préfecture de l'Allier) :

- **Savoir pédaler** : acquérir un bon équilibre, apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- **Savoir circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route. Cette pratique se réalise sur la piste d'éducation routière, financée par le Plan Départemental de Sécurité Routière (préfecture de l'Allier).
- **Savoir rouler à vélo** : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

A pied ou à vélo, par ses actions de prévention, la Ville de Bellerive sensibilise plus de 450 élèves chaque année aux dangers de la route, grâce à la coordination de tous les services.